



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 14 – 2009M**

**ACTION SUR LA CONSERVATION DE L'EAU**

**Proposée par la ville de Blue Mountains**

**ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent est la plus grande source d'eau douce de surface au monde, englobant près de vingt pour cent de l'eau douce de surface du monde entier;

**ET ATTENDU QU'ENVIRON** quarante millions de citoyens des États-Unis et du Canada comptent sur le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour leur approvisionnement en eau potable;

**ET ATTENDU QUE** la rareté de l'eau devient de plus en plus réelle pour les collectivités dans la région compte tenu des conditions climatiques changeantes, des populations en pleine croissance et de la demande accrue sur un approvisionnement en eau qui n'est jamais pleinement rechargé, particulièrement en ce qui a trait aux réservoirs aquifères employés par les industries qui exigent de grandes quantités d'eau douce pour leurs processus et la production;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités fournissent une eau potable propre, sûre, fiable et réglementée et que plusieurs d'entre elles mettent en œuvre des efforts de conservation de l'eau pour assurer la durabilité de la ressource pour des générations à venir;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a lancé le Cadre de conservation des eaux en 2007 afin de favoriser le leadership en matière de conservation de l'eau dans la région, et que les trente-trois participants au Cadre se sont engagés à réaliser une réduction de quinze pour cent de l'utilisation des eaux dans leur territoire d'ici 2015, à un niveau inférieur à celui de l'an 2000;

**ET ATTENDU QUE** les huit États et les deux provinces canadiennes des Grands Lacs ont signé l'Entente relative à la durabilité des ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et l'Accord relatif aux ressources hydriques du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en 2005, et que l'Entente a reçu le consentement fédéral aux États-Unis et que l'Accord a été accepté et mis en œuvre par la province de l'Ontario et qu'un projet de loi pour la mise en œuvre de l'Accord au Québec est actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale;

**ET ATTENDU QUE** les huit États des États-Unis et les deux provinces canadiennes des Grands Lacs sont engagés dans le cadre de l'Entente et de l'Accord à élaborer et à mettre en œuvre des



programmes de conservation et d'efficacité de l'eau volontaires ou obligatoires, en fonction d'objectifs et de lignes directrices ayant fait l'objet d'une entente par les États et les provinces;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux, aux États-Unis et au Canada, à se joindre aux municipalités pour faire en sorte que la région devienne un chef de file en ce qui a trait à la conservation de l'eau, et ce, afin que des systèmes soient développés en vue de refléter fidèlement la valeur réelle de l'eau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage l'emploi, par tous les utilisateurs d'eau, de pratiques de conservation adaptées à chaque territoire local, y compris une évaluation appropriée de l'eau, tout en assurant que les municipalités génèrent les revenus nécessaires pour l'opération et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de distribution;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel aux États de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi qu'aux provinces de l'Ontario et du Québec, pour le développement et la mise en œuvre de programmes de conservation et d'efficacité de l'eau comportant des cibles réelles en ce qui a trait à la réduction de l'utilisation de l'eau, et des échéances concrètes pour l'atteinte de ces cibles.

Signé ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2009

George Heartwell, président  
Maire de Grand Rapids  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent